

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 12 DECEMBRE 2019

N° 2019-09-02

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 16  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 26**

**Quorum atteint**

**Délégués présents(es)**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte  
d'Azur**

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD,  
Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale  
ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Sébastien BERNARD, Dominique GUEYTTE à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSEN à Éric RICHARD.

**Délégués excusés**

Christian BARTHEYE, Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

## **Objet : Plan loup et activités d'élevage : Expérimentation de mise en place d'une brigade pastorale d'appui – Sollicitation du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n°2019-02-02 du 20 février 2019

Le Président expose,

Dans le cadre du Plan loup et activités d'élevage des Baronnies provençales, le Parc souhaite développer des expérimentations pour améliorer notamment l'efficacité de la protection des troupeaux sur le territoire. Des expériences de bergers d'appui ont été développées sur les Parcs nationaux. Ces emplois permettent d'apporter un soutien aux bergers et éleveurs lors d'attaques ou en prévention lors d'évènements particuliers.

Pour 2020 certains Parcs naturels régionaux souhaitent proposer d'étendre le dispositif à l'échelle de territoires de Pnr. Dans le cadre d'un projet interparcs avec le Pnr du Vercors, le Pnr du Verdon et le Pnr du Queyras il est proposé de déposer un dossier auprès des services de l'Etat pour la mise en place d'une expérimentation de « brigade pastorale d'appui » sur les prochaines années.

Cette expérimentation visera sur les Baronnies provençales à mettre en place une équipe de 2 à 3 personnes qui auraient pour mission de venir en soutien aux éleveurs dans la mise en œuvre des mesures de protection ainsi que de mettre en œuvre des actions de médiation sur le territoire.

Les missions confiées viseront, sur un planning établi à l'avance mais aussi en situation d'urgence, à renforcer la protection des troupeaux en apportant

- Une aide ponctuelle pour la mise en place et l'entretien / vérification des parcs de nuit : pose des filets, débroussaillage ponctuel à proximité du site de couchade, vérification du parc de nuit / parc de chôme...
- Un remplacement ponctuel de bergers/ éleveurs sur de la garde lors d'évènements particuliers (prédation forte, ou présence de loups avérée ayant conduit à un renforcement de la garde) ou des situations de grand stress ou d'accumulation de fatigue.
- Un accompagnement sur des secteurs ou troupeaux non protégeables : zones pastorales fortement embroussaillées par exemple
- La pose de filets de protection dans des secteurs peu accessibles nécessitant de la manutention.
- L'accompagnement d'urgence pour retrouver des animaux égarés et mettre en œuvre une protection renforcée.

Compte-tenu de l'usage des surfaces pastorales sur toute l'année dans les Baronnies, il est proposé de solliciter pour 2020- 2022 l'emploi de deux personnes à temps plein pour une première phase de l'expérimentation.

Une animation spécifique avec les éleveurs et les services de l'Etat devra permettre d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention et de planifier le travail des agents.

En complément de l'embauche de cette brigade d'appui, une demande d'investissement dans le matériel nécessaire à leur fonctionnement – véhicule, matériel informatique, tenue – sera présentée aux services de l'Etat.

Un premier budget est estimé à 100 000 € pour la première année du dispositif.

Le Président propose de solliciter les services de l'Etat et les éleveurs pour mettre en œuvre cette expérimentation dans le cadre d'un projet interparcs.

Le budget pourra être affiné en fonction des échanges avec les éleveurs et les services de l'Etat.

Pour expérimenter ces brigades et avoir matière à les évaluer, il est proposé de travailler sur une première période de 3 ans.

Dépenses	Montants en € TTC	Recettes	Montants en € TTC
Embauche de 2 agents (techniciens) + encadrement - déplacements	75 000€ / an Soit 225 000 € pour les 3 ans	Etat- Plan loup et activités d'élevage – 100%	100 000€ pour la première année
Investissement nécessaire la première année : un véhicule et le matériel nécessaire à la brigade	25 000 €		75 000€ pour les 2 années suivantes
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>100 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président d'expérimenter une brigade pastorale d'appui
- **Décide** de solliciter l'Etat pour la mise en place d'une brigade pastorale d'appui
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

